



Mairie de Charensat

Réunion du 12 septembre 2019

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON - CLOAREC – COTTET – DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET (départ à 20h00) – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE

Absents excusés : DEBOUDARD (pouvoir à Mme LENOBLE)

Date de convocation : 05/09/2019

QUESTIONS DEBATTUES

Remarque du compte-rendu du 01/08/2019 : * lecture des courriers reçus de la part de Madame BESSE Marie-Laure, qui n'assistait pas à la réunion, et des conseillers minoritaires pour demander des rectificatifs sur les comptes rendus des deux dernières réunions. Contrairement à ce qui est demandé dans les courriers (nombre de votes erroné) les votes sont corrects au vu du nombre de membres présents. Il y a cependant un oubli dans la liste des membres présents, puisque M. CHAMBON n'apparaît pas alors qu'il a bien assisté aux deux réunions. M. le Maire informe que l'oubli sera mentionné sur le compte-rendu de la présente réunion. Les délibérations relatives à ces deux réunions sont quant à elles correctes, puisque tous les membres présents apparaissent sur chaque délibération. * Pour l'arrêté relatif à l'interdiction de la chasse aux abords de l'étang de Chancelade, il y a une erreur de retranscription des votes sur le compte-rendu : il ne s'agit pas de 4 votes CONTRE mais de 4 ABSTENTIONS.

Approbation du compte-rendu du 01/08/2019 : 8 pour – 5 contre – 0 abstention

- Eau potable : Monsieur le Maire explique que la situation annoncée lors de la réunion du 1^{er} août ne s'est pas améliorée. L'information sur la situation sera donnée au nouveau Sous-Préfet. Des habitants mettent à disposition des agriculteurs leurs étangs, la commune les en remercie. Demande d'installation d'une potence à la réserve incendie du bourg, car le tuyau est très lourd. Monsieur le Maire invite les membres du conseil à faire part de leurs suggestions pouvant améliorer ces problèmes d'eau. Des analyses ont été pratiquées sur la source dont il était question lors de la dernière réunion, dans une parcelle appartenant à Eric CLOAREC : elles sont bonnes. D'autres analyses seront faites sur le secteur de Chez Gouyoux, avec malgré tout peu d'espoir d'échapper sur ce secteur à un taux d'arsenic trop élevé.

- Eau potable à Vergheadet : lecture d'un courrier d'habitants de Vergheadet reçu en mairie le 2 septembre relatif à une demande de branchement du réseau d'eau. Une demande a déjà été faite à plusieurs reprises, aucun accord n'ayant été trouvé à ce jour. Explication de l'historique sur ce problème de raccordement de l'eau. Le Maire propose de soumettre à tous les habitants les mêmes conventions qu'en 2013 ainsi que le règlement de l'eau. Un devis avait été établi pour les travaux de raccordement, il devra être réactualisé. Une proposition de prise en charge du montant des travaux à hauteur de 50 % avait été faite en 2013. Proposition pour renouveler cette offre. Pour que les travaux se fassent, tous les habitants doivent retourner la convention et le règlement signés. Accord à l'unanimité.

- Vente de la parcelle E440 Le bourg : Monsieur le Maire explique que le notaire en charge de la vente de la parcelle E440 (1a97ca) a déposé une déclaration d'intention d'aliéner. La commune est consultée car elle a un droit de préemption sur cette parcelle. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention pour que la commune ne fasse pas valoir son droit de préemption sur cette vente.

****Monsieur le Maire revient sur l'acquisition des bâtiments GALEAZZI :** il précise que l'ancienne boucherie appartient désormais à la commune (acquise pour 17 000 €). Concernant les autres bâtiments, après visite sur le terrain et prise en charge de cette acquisition par l'EPF Smaf des éléments complémentaires ont été demandés aux propriétaires actuels concernant la présence d'une cuve à

hydrocarbures sur une des parcelles concernées. Ces documents n'ont toujours pas été fournis et le dossier est en attente.

- Remboursement frais EDF bâtiment + étang des Persats : Monsieur le Maire rappelle que la SASU BICHARD est locataire des lieux depuis le 01/04/2019. Le changement de nom auprès d'EDF n'a pas été fait à cette date, il y a donc lieu de demander un remboursement. Le montant de 902,49 € leur sera demandé dans un premier temps, et le solde à réception de la facture de résiliation. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention

- Remboursement contrat La Poste par AXA : Monsieur le Maire rappelle l'offre promotionnelle proposée par AXA France et la délibération n°31-2019 acceptant cette offre et autorisant l'organisation d'une réunion. Il présente la facture de La Poste relative à la distribution de tracts publicitaires invitant la population à la réunion du 10 septembre. Le montant de la facture est de 68.26 €. Il est nécessaire de prévoir le remboursement de cette somme. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention pour demander le remboursement de 68.26 € à l'agence Bruno DAFFIT.

- Subvention au comité des fêtes : Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention du comité des fêtes pour l'organisation de la fête 2019 et plus précisément le feu d'artifice. Il rappelle que la subvention accordée en 2018 était de 3 500 €. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention pour verser une subvention de 3 500 € au comité des fêtes pour le feu d'artifice 2019.

- Courriers divers :

* Remboursement de 2 000 € de la subvention de la Com Com remise à l'APE pour la mise en place de l'accueil de loisirs créé à Biollet. Accord à 13 pour – 0 contre – 0 abstention pour accepter le remboursement.

* Tournage de long métrage sur Chancelade : le régisseur du long métrage « La Nuée » a pris contact avec la mairie pour avoir la permission de tourner des scènes aux abords de l'étang. Le Maire lui a suggéré de prendre contact avec les propriétaires pour avoir leur accord ainsi que les personnes en charge du plan d'eau.

* Organisation de la randonnée par l'association « Regards sur l'avenir ». Réception du mail avec les parcours deux jours seulement avant la date de la manifestation. Les parcours empruntaient en grande partie les sentiers de Chancelade. Monsieur le Maire interroge Madame LENOBLE pour savoir si cette randonnée semi nocturne empruntant les différents sentiers dans l'emprise de l'étang et à proximité s'était bien déroulée. Réponse de Madame LENOBLE : tout s'est très bien passé et plus de 100 personnes ont participé à la marche. D'où l'étonnement de certains membres du conseil municipal car récemment le recours contre l'arrêté interdisant la chasse à proximité de l'étang pour assurer la sécurité de tous, faisait état de sentiers de randonnée très mal entretenus et peu fréquentés, et dangereux pour les utilisateurs. Tout cela appuyé par un membre du bureau de l'association « Regards sur l'avenir ».

* Arrêté interdisant la chasse aux abords de l'étang de Chancelade :

- l'arrêté n°6-2019 avait fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. Ayant pris fin le jour de la date de fin de chasse, il n'y avait plus lieu de statuer. Lecture du compte-rendu du tribunal administratif.

- arrêté repris à l'identique sur la période du 08/09/2019 au 29/02/2020. Une réunion de la 1^{ère} commission communale s'est tenue le 5/09/2019 en présence du président de l'amicale des champs des pierres. Lecture du compte rendu (ci-joint).

* GAEC de Troissagnes : lecture d'un courrier de demande de camions de pierres sur le chemin des Betoules. Ces camions seront livrés sur le site et peuvent être écartés par les riverains concernés comme sur certains autres secteurs de la commune (prestation). Dans le cas contraire, ils seront écartés par les agents communaux comme cela a toujours été le cas sur ce secteur.

* Marché de terroir du 2 août 2019 : bénéfice de 221.66 € partagé entre l'association « Animation aux Mésanges Bleues » et l'association des parents d'élèves à parts égales.

* Lecture d'un avis des gîtes de France pour la location des gîtes.

- Informations diverses et travaux en cours

* Accueil de loisirs : Monsieur le Maire informe que l'accueil de loisirs intercommunal vient d'être mis en place à Biollet depuis la rentrée scolaire de septembre pour les mercredis. Une réflexion est menée par les services de la Com Com pour étendre cette action aux vacances scolaires. Concernant le fonctionnement, des ajustements sont en cours, en fonction de la fréquentation, qui pour le moment est excellente (+ de 10 enfants).

* EHPAD Les Mésanges Bleues : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental faisant part de sa satisfaction suite à une visite sur le site concernant les efforts faits en matière de gestion pour être conforme aux demandes des services de tutelle, malgré un passif récurrent d'impayés (30 000 €).

* Maintien du Centre d'exploitation : Monsieur le Maire informe que le centre d'exploitation des services routiers du département va être maintenu sur notre commune « grâce à la ténacité de certains ». De ce fait, 5 agents vont être nommés sur le site.

* Travaux en cours : le programme de voirie qui a été attribué au SIVOM Auzances vient de débiter et devrait se terminer fin septembre.

Départ de Monsieur MOUILLET

- **Acquisition de l'étang de Chancelade** : Monsieur le Maire rappelle la délibération 45-2019 pour l'acquisition de l'étang de Chancelade et offre aux propriétaires. Après contact avec le notaire, il s'avère que des frais d'acquisition d'environ 12 000 € sont à prévoir aux frais de l'acquéreur. Accord à 7 pour – 5 contre – 0 abstention. Une demande d'emprunt à court terme a été faite auprès du Crédit Agricole pour le montant de 800 000 € comme prévu dans la délibération n°48-2019. La proposition est sur 2 ans, avec des intérêts de 6 400 € par ans (en 2020 et 2021). Accord à 7 pour – 5 contre – 0 abstention.

- demande de Monsieur POUCHOL (président de l'UNC AFN) pour un nouveau drapeau car l'actuel est en très mauvais état. Une subvention de 250 € sera accordée par l'Union Nationale des Combattant. Le coût est d'environ 1 000 €. Accord à 12 pour – 0 contre – 0 abstention.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,